

COMMUNE DE REDESSANRegistre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 26 avril 2023



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	26
Nombre de votants	21

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt avril deux mil vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

Présents :

B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, A. COLSON, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS
 C. GLEIZES donne pouvoir à C. VIGO
 E. CREMONA donne pouvoir à M. PEREDES
 G. MANCUSO donne pouvoir à O. ROMAN
 L. SAUD donne pouvoir à F. RICHARD - TRINQUIER

Absents :

F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, M. T. de GOULET, E. FAUCHOUX, S. VEIGALIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCCASSINO

Objet : Budget Primitif 2023 – Décision Modificative n°1

Vu Le Code Général des Collectivités,

Vu la délibération n°D2023 - 016 en date du 22 mars 2023 portant approbation du Budget Primitif 2023 ;

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 20 avril 2023 ;

Considérant qu'il convient de mettre en adéquation les crédits ouverts au Budget Primitif 2023 avec l'exécution ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Article 1 : approuve la décision modificative du Budget Primitif 2023 comme suit :

Imputation	Montant
21534 : réseaux d'électrification	- 93 233.42
204 : subventions d'équipements versées	+ 93 233.42
6232 : fêtes et cérémonies	- 240.00
60632 : fourniture de petit équipement	+ 240.00

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER


Maire de REDESSAN 

Publicité	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	